CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E103611** **VALABLE JUSQU'AU** **26/11/2026**

ÉDITÉ LE 02/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/01/1999

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/11/2024

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Blois 1999B00025

Siret : 421 604 299 00022

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 6111024

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 594817U1244000 / 001 486198/27

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 594817U1244000 / 001 486198/27

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : BIGOT EURL

1 BIS RUE CUPER
ZA CROIX BOISSEE 1 ET 3
41000 BLOIS

Téléphone : 02 54 78 08 24 **Fax :** 02 54 56 11 08

Portable :

Responsabilité légale :
PERAUDEAU THIERRY GÉRANT / PERAUDEAU CHRISTINE CO-GÉRANTE

Site Internet :

E-mail : christine.peraudeau@bigot-elec.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 637 323 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		13/11/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E103611** **VALABLE JUSQU'AU** **26/11/2026**

ÉDITÉ LE **02/12/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/01/1999
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/11/2024
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Blois 1999B00025

Siret : **421 604 299 00022**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 6111024
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 594817U1244000 / 001 486198/27
Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 594817U1244000 / 001 486198/27
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : **BIGOT EURL**

1 BIS RUE CUPER
ZA CROIX BOISSEE 1 ET 3
41000 BLOIS

Téléphone : 02 54 78 08 24 **Fax :** 02 54 56 11 08
Portable :

Site Internet :
E-mail : christine.peraudeau@bigot-elec.com

Responsabilité légale :
PERAUDEAU THIERRY GÉRANT / PERAUDEAU CHRISTINE CO-GÉRANTE

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/11/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	20/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	20/10/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	20/10/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.